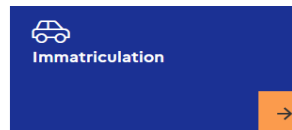




# PRÉFET DES HAUTES- ALPES

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## 4. Perdu, volé ou détérioré

Démarche pour la carte grise en ligne sur le site : <https://ants.gouv.fr/>  
Volet Immatriculation

Cliquer sur l'onglet « Se connecter » en haut à droite du site internet

Vous connecter avec vos identifiants ou se créer un compte :

- Soit un compte ANTS
- Soit s'identifier avec FranceConnect (via les Impôts, Ameli, MSA,...)



Une fois connecté à votre espace, cliquer sur :

1. Nouvelle demande
2. L'immatriculation
3. Refaire votre certificat d'immatriculation (carte grise)
4. Je commence la demande
5. Je fais la démarche pour moi-même (titulaire de la « carte grise »)

Saisir le numéro d'immatriculation

Saisir ou demander le code confidentiel

(Code reçu quelques heures après sur le compte ANTS du titulaire dans l'onglet « mes messages »)

Si connexion avec FranceConnect (saisir date, ville, pays et département de naissance du titulaire)

Pour la suite de cette démarche, vous devez suivre les étapes à renseigner.

Pour toutes précisions complémentaires, il convient de contacter le service ANTS, qui est désormais l'unique interlocuteur en la matière au numéro de téléphone **34.00** ou par mail : [siv-part@interieur.gouv.fr](mailto:siv-part@interieur.gouv.fr)

*En dehors du timbre fiscal qui pourra vous être demandé sur certaines démarches, le site internet de l'ANTS (Agence nationale des titres sécurisés) est gratuit. Soyez vigilant sur les sites internet consultés.*

### Informations complémentaires

- En cas de vol, la déclaration de vol doit être enregistrée auprès des forces de l'ordre (cerfa 13753\*4)
- En cas de détérioration, l'utilisateur doit conserver le titre pendant 5 ans
- En cas de perte, le cerfa 13753\*4 permet de circuler pendant 1 mois

Préfecture des Hautes-Alpes  
28, rue Saint-Arey  
05011 GAP Cedex  
[www.hautes-alpes.gouv.fr](http://www.hautes-alpes.gouv.fr)